

LA SBTi APPROUVE L'AMBITIEUSE TRAJECTOIRE DE REDUCTION CARBONE DU GROUPE ROCHER

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 JUILLET 2024

LA SBTi APPROUVE L'AMBITIEUSE TRAJECTOIRE DE REDUCTION CARBONE DU GROUPE ROCHER

COMMUNIQUE DE PRESSE

A ISSY-LES-MOULINEAUX, LE 15 JUILLET 024

Le Groupe Rocher, premier groupe international à adopter le statut d'Entreprise à Mission, est heureux d'annoncer que **la SBTi¹ a approuvé ses objectifs de réduction à court terme des émissions carbone²**, fondés sur des données scientifiques. Cet ambitieux programme vise à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre du groupe, renforçant ainsi son engagement à lutter contre le changement climatique.

UNE TRAJECTOIRE DURABLE FONDÉE SUR UN ENGAGEMENT HISTORIQUE

Convaincu depuis toujours que le système de compensation carbone n'est pas la solution, le Groupe Rocher est engagé pour une approche fondée sur la **sobriété carbone**. Compenser pour se donner bonne conscience n'étant pas une option pour le groupe, la sobriété carbone est en effet apparue très vite comme une évidence, tant dans sa viabilité que sa pérennité. C'est bien la transformation radicale de ces manières d'agir qui permettra aux entreprises d'assumer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et qui doit guider les actions des organisations vers cet objectif. Cette stratégie repose sur la **réduction directe des consommations d'énergie** et la **transition vers des énergies renouvelables** et décarbonées.

Le Groupe Rocher pilote ainsi son empreinte carbone depuis 2010, et a déjà réduit ses émissions de CO₂ de 43 % ces cinq dernières années sur les scopes 1 & 2, et de 32% sur le scope 3. Des investissements significatifs ont par exemple été réalisés pour augmenter la part des énergies renouvelables, qui représentent désormais 34% de l'énergie consommée par le groupe.

Le Groupe Rocher s'est ainsi engagé dans une trajectoire de décarbonation rigoureuse de sa chaîne de valeur, validée par la SBTi. L'objectif à horizon 2030 est de **réduire de 42 % ses émissions carbone sur les scopes 1 & 2 et de 25 % sur le scope 3** par rapport aux niveaux de 2022.

Marie Marache, Directrice Mission & Impact du Groupe Rocher : « *Je suis particulièrement fière de voir notre ambitieuse trajectoire de réduction carbone ainsi approuvée par SBTi. Cette validation nous conforte dans la pertinence de notre vision pour garantir un développement durable à notre groupe et ses marques. Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait le choix de la sobriété carbone, et d'exclure les systèmes de compensation, qui vont à l'encontre du consensus scientifique et qui n'incitent pas les entreprises à faire évoluer leurs modèles économiques.* »

ACTIONS CONCRETES ET RESULTATS TANGIBLES

Pour atteindre ses objectifs de durabilité, le Groupe Rocher a ainsi défini une trajectoire claire de sobriété carbone, adoptée par toutes ses marques. Cette approche repose sur la collaboration avec ses parties prenantes, une dynamique apprenante et une amélioration continue sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

¹ La SBTi (Science Based Targets initiative) est une organisation d'action climatique qui définit et promeut les meilleures pratiques en matière de fixation d'objectifs fondés sur la science et évalue de manière indépendante les objectifs des entreprises pour atteindre le zéro net d'ici 2050.

² Disponible sur <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>

Le groupe travaille ainsi à **réduire sa dépendance aux énergies fossiles** et à **augmenter la part d'utilisation d'énergie renouvelable**. Chaque site (industriels, tertiaires, magasins) déploie un Système de Management Environnemental (SME) afin d'identifier et déployer des leviers de réduction de ses consommations énergétiques. Des investissements sont aussi réalisés chaque année pour acquérir des équipements moins consommateurs et adapter les processus industriels pour en optimiser leurs consommations. En parallèle, le groupe favorise le recours aux énergies renouvelables, notamment à travers l'installation d'équipements, tels que des chaudières à bois, des panneaux solaires ou photovoltaïques, etc.

Dans le cadre de sa **stratégie d'innovation produits**, la **réduction de l'utilisation du plastique**, à l'empreinte carbone importante, est un enjeu majeur. Le lancement de produits **rechargeables** en est un parfait exemple. La marque Stanhome propose ainsi à ses clients un nouveau déodorant rechargeable : en utilisant 1 déodorant et 2 recharges, ce sont ainsi près de 50% de plastique qui sont économisés par rapport à l'utilisation de 5 déodorants classiques³. L'utilisation de matériaux moins impactants est également un levier clé. La marque Yves Rocher est l'un des leaders sur le marché de la **cosmétique solide**, permettant l'utilisation de packagings cartons. Troquer un produit classique de 300 ml de la marque pour un équivalent solide, emballé dans du papier certifié FSC, permet de réduire de 5 fois l'impact CO₂ du packaging.

Une **politique Transport Groupe** a été formalisée en 2023 afin de réduire les émissions liées à cette activité. Le groupe pilote ainsi ses flux de transport de façon à diminuer les distances parcourues, à optimiser les taux de remplissage des camions et containers tout en recourant à des modes de transport aux énergies alternatives. Une sélection de partenaires engagés et une collaboration étroite avec ces fournisseurs transport, permet de soutenir et accélérer cette dynamique collective. Cette politique s'inscrit dans la poursuite de la **démarche FRET 21**, dans laquelle le Groupe Rocher s'est engagé en 2020.

Le projet « **La Gacilly, Territoire Bas Carbone** » est un exemple emblématique de la politique de décarbonation du Groupe Rocher, à l'échelle de son territoire historique de La Gacilly. Le groupe s'engage à y réduire de 75 % ses émissions carbone d'ici 2025 par rapport à 2019 sur les scopes 1 & 2, à réduire les consommations énergétiques et à maximiser l'utilisation d'énergies renouvelables. Tout cela est rendu possible par de nombreux projets menés sur place (adoption de sources d'énergies renouvelables, promotion de l'utilisation de bois provenant de sources locales et durables, encouragement des modes de transport écologiques, etc.) et grâce à la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la sobriété carbone.

A PROPOS DU GROUPE ROCHER

Le Groupe Rocher est un groupe familial français d'origine bretonne, fondé en 1959 par Monsieur Yves Rocher. Convaincu, de par l'expérience personnelle de Monsieur Yves Rocher, que la nature a un impact positif sur le bien-être des personnes et donc sur leur envie d'agir pour la planète, le Groupe Rocher a été le premier groupe international à adopter le statut d'entreprise à mission dont la raison d'être est de « reconnecter les femmes et les hommes à la nature ».

Il compte 9 marques (Yves Rocher, Arbonne, Petit Bateau, Stanhome, Kiotis, Dr Pierre Ricaud, ID Parfums, Sabon et Flormar), plus de 15 000 collaborateurs, 50 millions de clientes et clients, et 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dans les secteurs de la cosmétique, de l'habillement et de l'embellissement de la maison. Son développement à l'international s'est accéléré depuis plusieurs années, le groupe est aujourd'hui présent dans plus de 100 pays.

CONTACTS PRESSE

presse@vr.net / raphael.abensour@backbone.consulting / emmanuel.dubarry@backbone.consulting

³ En utilisant 1 Deo Smart 50 ml Stanhome et deux refill Deo Smart 100 ml Stanhome, ce sont 48,7% de plastique qui sont économisés par rapport à l'utilisation de 5 déodorants roll-on 50 ml non rechargeables Stanhome.